FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

AVENANT N°2 À LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2019
1.3 Licences page 11

Le 18 avril 2019, le gouvernement a lancé le programme **"Savoir rouler à vélo"**. Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Le dispositif **"Savoir rouler à vélo"** pouvant être proposé par les clubs F.F.TRI., **le Conseil d'Administration du 15 juin 2019 a décidé de modifier la Réglementation Sportive 2019 en permettant aux licences Action d'en bénéficier** :

RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2019

TYPE DE LICENCE	CATÉGORIE D'ÂGE	CLUB	INDIVIDUEL	PRATIQUE ENTRAÎNEMENT	PRATIQUE COMPÉTITION	CERTIFICAT MÉDICAL	PARATRIATHLON
Compétition Jeune	Mini-poussin à Junior	oui		oui	oui	sport en compétition	oui
Compétition	Senior à Master	oui	oui	oui	oui	sport en compétition	oui
Loisir Jeune (1) Loisir Adulte (1)	Mini-poussin à Junior Senior et Master	oui		oui		sport	oui
Dirigeant	16 ans minimum	oui	oui				
Licence Action (2)	Mini poussin à Master	oui		(3)		sport	oui

(1) L'acquisition d'un Pass Compétition est obligatoire pour accéder aux épreuves agréées par la Fédération Française de Triathlon.
(2) La licence Action est valable 4 mois, de date à date.
(3) Uniquement programme spécifique :
- Sauv'nage, dispositif "savoir rouler à vélo"
- Santé / remise en forme

11